

Le journal des Belges à l'étranger

Fondateur depuis 1967 :
Hugues du Roy de Blicquy

n° 316 bimestriel SEPTEMBRE - OCTOBRE 2021

I ÉDITO

L'UFBE, la Vie malgré tout



Depuis maintenant plus de 18 mois, l'UFBE est confinée, mais continue à vivre. L'équipe de Bruxelles s'est fortement réduite par nécessité et par obligation. En effet, il devenait

évident qu'il fallait éviter absolument de vouloir s'occuper de tout, et payer des sommes déraisonnables à des experts qui, de toute façon, ont des limites loin d'être infinies. L'essentiel, pensons-nous, est d'être présents pour nos membres, les écouter, les comprendre et les orienter le mieux possible vers des organisations compétentes avec qui nous pouvons aussi conclure des partenariats.

L'année 2020 a été pour notre association une année des plus difficiles et qui nous a conduits tout au bord du gouffre pour plusieurs raisons : des coûts très élevés, et spécialement pour rémunérer nos conseillers intégrés à l'organisation, notre équipe déstabilisée par un élément perturbateur, notre informatique totalement obsolète et la disparition de notre spécialiste IT et enfin, autre chose inattendue, l'arrivée de la pandémie. Cela aurait pu être le coup de grâce, la fin d'une belle histoire, mais voilà que nous avons survécu et en cette année 2021, nous sommes bien en vie. Grâce à quoi ? Grâce à qui ? La fidélité d'une grande partie de nos membres et le courage du noyau de l'équipe nous ont vraiment aidés à trouver les bonnes réactions et à résoudre les problèmes l'un après l'autre. Tout n'est pas encore parfait, mais la situation est bonne, malgré que nous devions encore déménager d'ici la fin de l'année.

Actuellement, tout en étant toujours en télétravail, nous restons présents, chacun à tour de rôle au téléphone. Chacun chez soi a la possibilité de travailler presque normalement.

Les choses vont s'améliorer encore et nous apercevons le bout du tunnel. Notre maître-mot est plus que jamais : **SERVIR NOS MEMBRES AU MAXIMUM.**

Christian M Bauwens, Président

I FERMETURE DES COMPTES BANCAIRES

Que faire ?

Ça continue : les banques belges et des autres pays européens ferment systématiquement les comptes ouverts par leurs clients résidant hors d'Europe. L'UFBE a déjà alerté plusieurs autorités comme le Gouverneur de la Banque Nationale et le Ministre des Finances.

Rien ne bouge.

Devant cette situation nous avons imaginé différents types de réponses :

- Se redomicilier en Belgique ou redomicilier l'un des deux conjoints
- Se redomicilier dans un autre pays de l'U.E.
- Trouver une banque fiable dans le pays où vous êtes domicilié, c'est souvent possible même dans des pays comme la RDC (l'ex Zaïre). Par contre attention aux limites de transfert des devises étrangères
- Confier la gestion de votre ou de vos biens en Belgique à une agence immobilière.

I IMPOSITION DES PENSIONS BELGES À L'ÉTRANGER

Comment ça marche ?

Si vous résidez à l'étranger et y bénéficiez d'une pension belge, retenez ces quelques principes.

1. Vous n'avez pas le choix du pays qui imposera votre ou vos pensions belges. Ce sera la convention fiscale signée entre la Belgique et votre pays de résidence qui le décidera. La Belgique a signé 94 conventions fiscales de ce genre dont l'UFBE dispose des 94 textes.
2. En gros, la moitié de ces conventions prévoient que les pensions belges restent

toutes imposables par la Belgique à l'INR (Impôt des Non-Résidents).

3. Par contre ces 94 conventions prévoient toutes que les pensions publiques (c'est-à-dire proméritées suite à une carrière dans le secteur public) restent imposables dans le pays de source donc la Belgique.

Dès lors ces pensions publiques doivent chaque année être déclarées à l'impôt des non-résidents (INR) et subir cet impôt.



I FISCALITÉ

Taxes sur les secondes résidences

La plupart des communes belges ont établi une taxe purement communale sur les secondes résidences.

Cette taxe compense le fait que le propriétaire d'une seconde résidence consomme du service public sans participation financière de propriétaire tandis qu'un habitant enregistré et domicilié paie un additionnel communal calculé sur l'impôt des habitants et qui vient alors alimenter les recettes communales.

Cette taxe communale sur les secondes résidences a été régulièrement attaquée dans des communes de la côte belge parfois avec succès.

Mais toutes les communes ont depuis modifié leurs règlements pour tenir compte des motifs de ces arrêts du tribunal.

Toute nouvelle action serait donc vouée à l'échec surtout pour les non-résidents pour lesquels l'additionnel de 7 % à l'impôt des non-résidents n'est pas transféré aux communes belges, mais conservé par l'Etat fédéral belge.

Enfin un bon moyen d'éviter une taxe communale sur les secondes résidences : y domicilier quelqu'un, un enfant, une nièce, un vieux parent.

FRANCE

Erreur fiscale à propos des pensionnés belges résidents

Un certain nombre de pensionnés belges résidant en France et bénéficiant d'une pension de salarié ou d'indépendant ont reçu ou vont recevoir une notification d'imposition d'office leur signalant qu'ils allaient être imposés sur leur pension belge de salarié ou d'indépendant.

Contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici. En effet une lecture sommaire de l'article 10.1 de la convention franco-belge laisse à entendre que « ... sont imposables par le pays de source les pensions payées par l'un des états contractants ou par une personne morale de droit public de cet Etat ne se

livrant pas à une activité industrielle ou commerciale sont imposables exclusivement dans ledit Etat ».

Ce qui peut être interprété que toutes les pensions belges seraient imposables par la Belgique. L'UFBE prépare une réaction auprès du chef de service du fisc belge

pour signaler l'erreur dans cette notification d'imposition d'office.

Ce texte sera disponible pour les membres concernés.

I **L'EXPO DUBAI 2020**

Voici tout ce que vous devez savoir sur la participation wallonne

L'Exposition universelle de Dubaï vient d'ouvrir ses portes. La présence belge s'annonce décisive avec son pavillon, « l'Arche verte », déjà plusieurs fois récompensé et considéré comme un des bâtiments emblématiques du site. Au-delà de l'exposition permanente, la Région wallonne viendra rythmer le programme dans les prochaines semaines afin de mettre sous les projecteurs ses différents secteurs d'excellence à l'international. Suivez le guide.

Bienvenue à « l'Arche verte », le pavillon-jardin belge conçu par l'architecte louviérois **Vincent Callebaut**. S'inscrivant dans le thème de cette Expo 2020 (reportée d'un an en raison de la crise sanitaire), « Connecter les esprits et construire le futur », c'est sur ce site que se situera l'épicentre des festivités et activités belges durant les 6 mois de l'exposition universelle **DUBAI 2020**. Au total, **170 pays participent** à l'Expo DUBAI et les organisateurs attendent 25 millions de visiteurs en provenance des quatre coins du monde. **La Belgique quant à elle s'apprête à en accueillir 15 000 par jour** dans son pavillon.

En plus de l'exposition permanente, les 3 régions y organiseront chacune une série d'activités culturelles et économiques à destination du public émirati et international. Du 6 au 12 novembre, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles présenteront sur le pavillon un programme interactif et ludique couvrant leurs secteurs d'excellence pour leurs matières économiques, touristiques et culturelles. En parallèle à cette semaine, plus de 60 entreprises wallonnes se déplaceront également à Dubaï pour y

prospector dans le cadre d'une mission économique multisectorielle organisée par l'AWEX.

Où trouver l'« Arche Verte » ?

Bien situé sur un terrain d'environ 2 180 m — dans la **zone de la mobilité** du site de l'Expo, le pavillon belge comprend un business center, un restaurant, un magasin de chocolat, un autre de souvenirs, une terrasse panoramique qui offre une vue rare sur le site de l'Expo et surtout un espace scénographique qui permettra aux visiteurs de découvrir les innovations que la Belgique et ses trois régions proposent pour l'avenir en matière de mobilité. Comme l'a relevé Pierre-Yves Dermagne, le ministre fédéral de l'Economie, « Une exposition universelle est toujours un moment particulier, surtout pour un petit pays, car il peut y concourir sur un pied d'égalité avec les grands ». Construit par Besix, c'est le wallon Vincent Callebaut qui a imaginé, en association avec le bureau **ASSAR ARCHITECTS**, ce pavillon qui allie une voûte en bois à une végétalisation intensive. L'effet tunnel créé par l'arche en bois permet de créer une agora publique accueillante et représentative de notre Belgique. « Ce qu'on aime chez les Belges, c'est leur capacité à synthétiser l'esprit romantique latin avec ce caractère pragmatique des germaniques et des anglo-saxons », a tenu à rappeler Vincent Callebaut.

Présenter au monde l'excellence de la Wallonie

Du 6 au 12 novembre 2021, l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) et Wallonie-Bruxelles International (WBI)

organiseront la **semaine de visibilité Wallonie-Bruxelles** sur le pavillon belge sur le site de l'Exposition. Cet événement entend profiter de la **vitrine exceptionnelle** qu'est l'Expo 2020 pour présenter le savoir-faire et l'excellence de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux visiteurs du monde entier.

Le pavillon belge vibrera alors aux couleurs de la Wallonie. Masterclasses, ateliers et conférences interactives se succéderont dans le Business center du pavillon pour mettre à l'honneur les secteurs forts de notre région aux Emirats : la recherche et l'innovation dans le domaine **agro-alimentaire**, le **spatial**, la **mode** et le **design**, le **chocolat**, le **tourisme**, le **multimédia**, l'**équino** et même le **diamant** avec la présence du diamantaire carolo **Pino Spitaleri**, un des plus grands joailliers du monde.

Sur base des grands thèmes de l'Exposition universelle et des secteurs économiques porteurs aux Emirats arabes unis, des activités grand public seront organisées autour de la culture et de l'industrie (spatial, agroalimentaire, digital, design, équino...) par **WBI** et l'**AWEX**.

Pour ne rien manquer de la Wallonie à Dubaï

Si vous souhaitez en savoir plus sur la participation wallonne (AWEX + WBI) durant l'exposition universelle, la semaine wallonne et la mission sectorielle, rendez-vous sur notre site spécialement dédié pour l'occasion. Les informations y sont régulièrement mises à jour.

Mission économique multisectorielle aux EAU

Aux mêmes dates, en parallèle de la semaine Wallonie-Bruxelles, une **mission économique multisectorielle** sera également organisée par l'AWEX. Cette mission aura principalement pour but de profiter du contexte de l'Exposition universelle pour permettre aux entreprises wallonnes de faire de la prospection commerciale active sur l'ensemble du territoire des Emirats arabes unis. Le programme de cette mission comportera des visites d'entreprises, des rencontres B2B, des séminaires, des ateliers participatifs... Les entreprises participantes auront ainsi la possibilité de bénéficier du réseau, de l'expertise et de l'organisation logistique de l'AWEX afin de rencontrer directement chez eux des prospects privilégiés dans un climat favorable aux affaires. Dans le but de maximiser les retombées économiques de cette mission, elle se concentrera exclusivement sur les différents secteurs mis à l'honneur au cours de la Semaine Wallonie-Bruxelles.

I **LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET L'ONTARIO**

Renforcent leur coopération en matière de francophonie

Caroline Mulroney, Ministre des Affaires francophones, et Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En reconnaissance de la vitalité et du potentiel de leurs communautés francophones, l'Ontario et la FWB s'engagent à des pourparlers pour promouvoir les échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation et du développement économique.

Inspirée par l'esprit d'innovation et par les retombées sociales et économiques potentielles, cette déclaration ouvre la voie à un élargissement éventuel de la coopération notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur, du numérique, de la jeunesse et de la promotion de la langue française, ainsi que de la francophonie commune aux deux juridictions.

« Notre gouvernement est fier de signer la première déclaration commune internationale de l'Ontario relative à la Francophonie, qui s'inscrit dans notre vision de soutenir le développement et la prospérité de la communauté franco-ontarienne », a déclaré la **ministre des Affaires francophones, Caroline Mulroney**. « En tant que membres de la communauté francophone mondiale, l'Ontario et la Fédération Wallonie-Bruxelles partagent la vision d'une francophonie forte et unie. »

« Dans un contexte mondial en plein bouleversement, je suis convaincu que la francophonie internationale doit avoir son rôle à jouer. La signature de la déclaration commune entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Ontario s'inscrit pleinement dans ma volonté de promouvoir la langue française et, à travers elle, des valeurs qu'elle incarne. Permettre à nos gouvernements respectifs de développer les échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, du numérique et de la jeunesse ne peut que renforcer la francophonie ainsi que le lien entre nos communautés respectives » a mentionné **Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté française de Belgique**.

Faits en bref

- Parmi les partenaires commerciaux de l'Ontario, la Belgique se classe au 14e rang pour les exportations et au 16e rang pour les importations. En 2019, la valeur des échanges bilatéraux de commerce entre la Belgique et l'Ontario ont été évalués à plus de 3 milliards de dollars canadiens.
- Les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Ontario ont développé de nombreux liens au fil du temps. Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles offre chaque année à des candidats ontariens la possibilité de perfectionner leur français en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- La Fédération Wallonie-Bruxelles possède, en vertu de la Constitution belge, un pouvoir de compétence en matière de coopération internationale et de conclusion de traités. Dans le cadre de ses relations internationales, elle s'appuie sur un réseau de représentations diplomatiques dans le monde, y compris au Canada.
- Cette déclaration commune est la première de l'Ontario en matière de francophonie au niveau international.
- L'Ontario et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont respectivement le statut d'observateur et de membre de plein droit au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.



I **I-CARE SIGNE AUX ETATS-UNIS**

Le plus gros contrat au monde de la maintenance prédictive

En concluant le plus gros contrat du secteur, signé à ce jour au niveau mondial, avec un géant américain du secteur agroalimentaire, I-Care prouve que la Wallonie compte des entreprises à la pointe de la technologie.

Basée à Mons, I-Care est l'un des leaders mondiaux de la maintenance prédictive et prescriptive. Elle anticipe les défaillances des machines de l'industrie mondiale grâce à des capteurs, des algorithmes, une imposante base de données et de l'intelligence artificielle. Véritable pépite wallonne, I-Care a été

élue Entreprise de l'Année 2020, elle emploie 500 personnes dans 26 pays, et connaît une croissance de plus de 35 % qui lui permet d'embaucher une personne par jour ouvrable depuis juillet. Suite à un appel d'offres lancé par un groupe américain, faisant partie du top 3 mondial du secteur agroalimentaire, I-care a remporté le contrat face à 16 autres entreprises spécialisées dans la maintenance prédictive, la technologie qu'ils ont développée ayant fait la différence. Ce contrat de plus de 10 millions d'euros, conclu pour une durée de trois ans,

consiste à implémenter la technologie de maintenance prédictive d'I-Care dans la centaine d'usines du groupe. Ce nouveau contrat permettra non seulement à l'entreprise montoise d'accélérer le rythme de ses acquisitions à l'étranger, mais lui ouvrira également de nouvelles opportunités, ils négocient d'ailleurs actuellement avec deux sociétés hors Europe. Leur ambition maintenant est de devenir le numéro 1 mondial dans le secteur.

I **PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

Les compagnies aériennes s'engagent à rembourser rapidement en cas d'annulation de vol

À l'issue de dialogues menés avec la Commission et les autorités nationales chargées de la protection des consommateurs, 16 grandes compagnies aériennes se sont engagées à mieux informer et à rembourser rapidement les passagers en cas d'annulation de vol. En décembre 2020, la Commission avait alerté les autorités chargées de faire appliquer la **coopération en matière de protection des consommateurs** (CPC) afin que soient examinées les pratiques de plusieurs compagnies aériennes en matière d'annulation et de remboursement dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Didier **Reynders**, commissaire chargé de la justice, a fait la déclaration suivante : « Le fait que les compagnies aériennes aient coopéré lors des dialogues et se soient engagées à respecter les droits des passagers et à améliorer leur communication constitue une bonne nouvelle pour les consommateurs. Au début de la pandémie, certaines compagnies aériennes ont imposé des bons d'achat aux passagers. Elles enfreignaient ainsi les règles de l'UE en matière de protection des consommateurs, ce qui était inacceptable. À la suite de notre action commune, je me réjouis que la plupart d'entre elles aient aujourd'hui accepté de rembourser ces bons. J'invite les autorités à veiller à ce que les autres compagnies aériennes proposent également un remboursement en espèces de ces bons. »

Aperçu des engagements des compagnies aériennes

- Les dialogues ont débouché sur les engagements suivants pris par les compagnies aériennes :
- les **arriérés de remboursement restants ont été apurés** dans la grande majorité des cas et les passagers seront remboursés dans un délai de 7 jours, comme l'exige la législation de l'UE;
 - les **passagers recevront des informations plus claires sur leurs droits** en cas d'annulation d'un vol par une compagnie aérienne;
 - sur leurs sites web, dans leurs courriels et dans toute communication aux passagers, les compagnies aériennes accorderont la **même importance aux différentes options mises à la disposition des passagers en cas d'annulation d'un vol** par la compagnie aérienne : réacheminement, remboursement en



- espèces et, si la compagnie aérienne le propose, remboursement sous la forme d'un bon ;
- dans leur communication aux passagers, les compagnies aériennes **feront clairement la distinction entre les annulations de vols imputables à la compagnie aérienne** (et les droits statutaires du passager qui en découlent) **et les annulations de vols effectuées par le passager** (et les éventuels droits contractuels que le passager peut avoir dans ces cas selon les conditions générales de transport de la compagnie aérienne) ;
 - **les voyageurs ne peuvent recevoir de bons que s'ils en font expressément la demande.** La plupart des compagnies aériennes ont convenu que les bons non utilisés que les passagers avaient dû accepter au début de la pandémie pourraient être remboursés en espèces si le passager le souhaitait ;
 - les passagers ayant réservé leur vol via un intermédiaire et qui **rencontrent des difficultés pour se faire rembourser par cet intermédiaire peuvent s'adresser à la compagnie aérienne et demander à être remboursés directement.** Les compagnies aériennes sont censées informer les passagers de cette possibilité et de toutes les conditions inhérentes à la demande d'un remboursement direct sur leur site internet.

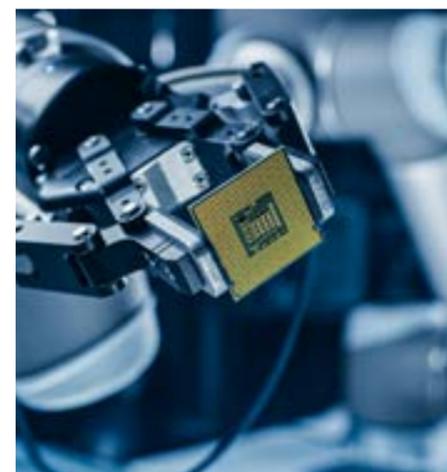
Prochaines étapes
Le réseau CPC va à présent clôturer ses dialogues avec toutes les compagnies aériennes, mais continuera à vérifier la mise en œuvre correcte des engagements. Les autorités nationales décideront de la manière de traiter le problème en suspens des bons non remboursables imposés aux consommateurs au début de la pandémie. Le réseau CPC échangera également des informations sur les enquêtes en cours menées par ses membres sur d'éventuelles pratiques déloyales de certains intermédiaires, notamment sur la manière dont ils informent les consommateurs des conditions et des coûts de leurs services.

Contexte
Au vu des difficultés que continuaient à rencontrer les consommateurs pour se faire rembourser et à la suite d'une alerte lancée par le Bureau européen des unions de consommateurs, le BEUC, la Commission a alerté les autorités nationales en décembre 2020. En février 2021, le réseau des autorités nationales de protection des consommateurs, à l'initiative de six autorités de coordination — Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie et Suède — et avec le soutien de la Commission européenne, a demandé des informations aux 16 compagnies aériennes les plus souvent citées dans les plaintes des consommateurs. Les compagnies aériennes participant au dialogue étaient : Aegean Airlines, Air France, Alitalia, Austrian Airlines, British Airways, Brussels Airlines, Easyjet, Eurowings, Iberia, KLM, Lufthansa, Norwegian, Ryanair, TAP, Vueling et Wizz Air. Il s'agit de la plus vaste action menée par le réseau CPC dans son histoire et de la première action fondée sur une alerte lancée par la Commission. Cette alerte a été déclenchée par des alertes externes émanant du BEUC et d'associations nationales de consommateurs et par un grand nombre de plaintes reçues par la Commission, les centres européens des consommateurs et les autorités nationales concernant les pratiques des compagnies aériennes en matière d'annulation et de remboursement dans le cadre de la COVID-19. L'action CPC était fondée sur les résultats d'une enquête lancée au début de l'année afin de recueillir des données sur les pratiques des compagnies aériennes en matière d'annulation et de passer en revue les pratiques examinées dans le cadre du **règlement (CE) no 261/2004 relatif aux droits des passagers aériens** et de la **directive 2005/29/CE relative aux pratiques commerciales déloyales**. Les vols réservés dans le cadre d'un forfait n'étaient pas concernés par cette action.

I **EUROSKILLS**

La Belgique à l'honneur

Au Championnat européen des métiers techniques et technologiques, l'équipe belge s'est particulièrement illustrée. Six médailles ont été remportées dont une d'or pour un duo liégeois spécialisé dans l'intégration robotique. Tous les deux ans, un concours européen rassemblant des jeunes en cours de formation dans des métiers techniques et technologiques est organisé. Rassemblant des centaines de jeunes de moins de 26 ans voulant démontrer leurs talents, cette septième édition des EuroSkills se déroulait cette année fin septembre à Graz en Autriche. Forte de sa délégation de 20 participants, la Belgique a décroché plusieurs médailles. En cuisine, Curtis Mulpas reçoit la médaille d'argent, tout comme Antoine Maréchal en technologie automobile. Le bronze revient au binôme composé de Harisson Reale et Pierre Schynsen en mécatronique (une technologie alliant la mécanique, l'électronique, l'informatique et les nouvelles technologies de l'information et de la communication). Kevin Deltour en soudage et Laura Durieux en technologies du web remportent quant à eux une médaille d'excellence. La consécration suprême revient donc à Louis Heyeres et Youssef Rami, deux Liégeois de l'Institut HELMO St-Laurent spécialisés dans l'intégration robotique. L'épreuve consistait en la programmation d'un robot préparateur de commandes pour une plateforme d'e-commerce. Et le duo belge a su faire la différence par rapport à la concurrence européenne. On attend à présent ceux qu'on surnomme les Red Bears lors de la prochaine compétition internationale. Ce sera celle des WorldSkills de Shanghai en 2022!



EXPAT & CO
smart insurances

Une vie sans souci à l'étranger commence par une bonne assurance.

Expat & Co crée des plans d'assurance uniques et sur mesure pour les expatriés, les étudiants, les universitaires et les globe-trotters.

Laissez-nous vous aider. Contactez info@expatinsurance.eu

Une couverture intelligente pour les citoyens du monde. expatinsurance.eu

I CÔTE BELGE

Le nombre de transactions immobilières s'envole

Les amateurs sont nombreux à vouloir acheter un appartement à la Côte. Sur les six premiers mois de 2021, le nombre de transactions a augmenté de +38,8 % comparé à la même période en 2019. Les communes d'Ostende et de Knokke restent les plus plébiscitées. Les prix augmentent aussi, mais de manière beaucoup moins importante. Le prix moyen d'un appartement est désormais de 299 030 euros. Le prix moyen peut varier du simple au triple d'une commune à l'autre.

La Côte belge est toujours de plus en plus populaire auprès des acheteurs de biens immobiliers ! En comparant les six premiers mois de 2021 et la même période en 2020, le nombre de transactions immobilières a augmenté de + 47,5 %. Pour rappel les six premiers mois de 2020 avaient été marqués par le confinement lié au coronavirus, mais si l'on compare les six premiers mois de 2021 à ceux de 2019, l'augmentation est quand même de +38,8 %.

« L'augmentation de l'activité immobilière sur la Côte est plus importante que pour l'ensemble de la Belgique, où l'augmentation par rapport à 2019 n'est "que" de 16,7%. La forte augmentation des transactions à la Côte est liée au coronavirus. D'une part, les personnes qui veulent acheter une seconde résidence sont moins intéressées par l'immobilier à l'étranger, et d'autre part, de nombreux investisseurs veulent sécuriser leurs liquidités en investissant dans l'immobilier », analyse le notaire ostendais Bart van Opstal.



appartement à la Côte varie fortement en fonction de deux éléments : la commune où il se trouve et s'il est sur la digue ou non. Le marché immobilier de la Côte est très hétérogène, les différences de prix peuvent donc être très importantes.

Knokke près de 3 fois plus cher que Bredene !

Si l'on regarde le prix moyen d'un appartement par commune, on voit par exemple que le prix moyen dans la commune la plus chère, Knokke (593 745 euros), est près de 3 fois supérieur au prix moyen dans la commune la moins chère, Bredene (199 116 euros).

Cette différence de prix est encore plus marquée pour les appartements situés sur la digue. Certaines communes atteignent d'ailleurs des records. Pour la première fois, les appartements sur la digue de Heist-aan-Zee affichent un prix moyen supérieur à 600 000 euros. À Knokke, le prix moyen d'un appartement sur la digue passe pour la première fois la barre des 870 000 euros.

Des prix qui augmentent beaucoup moins que l'activité

Si l'activité a connu une augmentation spectaculaire, les prix ont augmenté de manière nettement moins importante. Le prix moyen d'un appartement à la Côte durant les six premiers mois de 2021 est de 299 030 euros, soit une augmentation de +4,1 % par rapport à 2020.

En 5 ans, le prix moyen d'un appartement a augmenté de +9,3 % en tenant compte de l'inflation sur cette période. Cette évolution est inférieure à celle des appartements au niveau national (+13,4 % après inflation). « Le marché immobilier de la côte est en fait à deux vitesses : les prix des appartements neufs augmentent en raison de la forte demande et de la hausse des coûts de construction. Les prix des appartements plus anciens ne suivent pas cette hausse et ont même tendance à baisser. Ces deux tendances se compensent partiellement », explique le notaire ostendais.

Cette augmentation moyenne n'est sans doute pas le meilleur indicateur à prendre en compte. En effet, le prix moyen d'un

I RÉGION BRUXELLOISE

Une statue pour honorer des résistants

Le parlement bruxellois a décidé d'élever une statue à la gloire de trois résistants belges de la Deuxième Guerre mondiale, âgés de 22 à 25 ans lors des faits : Robert Maistreau, Youra Livchitz et Jean Franklemon, qui ont réussi à arrêter un train parti de la caserne Dossin de Malines à destination d'Auschwitz, le 19 avril 1943. À son bord, 1 631 hommes, femmes et enfants juifs promis au funeste destin que l'on sait.

Après avoir réussi à arrêter le convoi, les trois hommes ont ouvert les portes de l'un des wagons permettant de libérer 17 prisonniers. Profitant de la faible vitesse du train à son redémarrage d'autres déportés ont réussi à s'évader. Au total, 233 personnes sont descendues du train ; 89 ont été reprises et 26 ont été tuées, mais 118 des fuyards ont réussi à rester libres et ainsi échapper à leur mort programmée.

Par la suite les trois héros ont connu des destins bien différents. Youra a été condamné à mort par les nazis et fusillé au tir national. Robert n'a pas abandonné la Résistance, cependant arrêté, il s'est retrouvé dans un camp de concentration, mais a survécu, et est parti plus tard pour le Congo comme planteur. Il est décédé en 2008. Jean, le communiste, s'est installé en Allemagne de l'Est après la guerre et est devenu musicien dans un orchestre, il est décédé en 1977.

Ce monument, dont l'emplacement n'est pas encore déterminé, est aussi bien un hommage aux quelque 20 000 Belges, qui ont sacrifié leur vie à leur amour de la patrie et de la liberté. Ce chiffre correspond à l'estimation du professeur Henri Bernard dans son livre « La Résistance 1940-1945 ».

I WALLONIE

Application du Covid Safe Ticket

Le Gouvernement wallon a décidé de recourir à une utilisation élargie du Covid Safe Ticket (CST). L'entrée en vigueur de cette mesure se fera dans le courant du mois d'octobre.

Le CST est un outil de gestion sanitaire qui a pour objectif de protéger la santé de la population. Il permet de diminuer les contraintes des gestes barrières et permettre notamment la présence d'un plus grand nombre de personnes dans un même lieu. Cette mesure doit permettre d'éviter l'aggravation des contaminations et, ce faisant, la prise de mesures plus restrictives. En parallèle, le Gouvernement wallon continuera à renforcer sa campagne de vaccination (via notamment des actions ciblées) et à mener des actions de sensibilisation. Secteurs où le Covid Safe Ticket sera obligatoire

Le CST s'appliquera obligatoirement, quelle que soit la jauge :

- les dancings et discothèques
 - l'horeca (à l'exception des terrasses où les règles existantes restent en vigueur)
 - les hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins et tous les autres établissements de soins résidentiels ;
 - les centres sportifs et les centres de fitness (ne concerne pas le sport en extérieur en dessous de 200 personnes).
- Il s'appliquera obligatoirement à partir de 50 personnes en intérieur et 200 personnes en extérieur (en dessous de ces jauges, le CST peut être utilisé sur base volontaire) pour :
- les foires commerciales et congrès
 - les établissements du secteur culturel, récréatif et festif

- les événements de masse
- Cette obligation concernera tous les citoyens à partir de 16 ans, à l'exception des visiteurs des hôpitaux, des maisons de repos, de tous les autres établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables et des événements de masse, pour lesquels le CST sera requis à partir de 12 ans. Dans les établissements ou événements dans lesquels l'usage du Covid Safe Ticket est imposé, le port du masque ne sera plus obligatoire pour les visiteurs, à l'exception des visiteurs des hôpitaux, des maisons de repos et de tous les autres établissements de soins résidentiels pour personnes vulnérables.

I SONACA

La Belgique s'envole pour la première fois depuis 1958

Sonaca Aircraft a été fondée en 2015. La filiale du constructeur et développeur wallon de composants aéronautiques namurois a déjà vendu 70 unités de son Sonaca200, un monomoteur biplace, à des écoles de pilotage et pour des vols de loisir à des particuliers. Le carnet de commandes est également encourageant au niveau international.

En plus des avions destinés à l'armée belge, l'entrepreneur aéronautique Ernest-Oscar Tips a développé à Gosselies, près de Charleroi, des avions de sport bon marché et faciles à utiliser. Après que son dernier Topsy Trainer, comme il les appelait, ait quitté la chaîne de montage en 1958, l'histoire de l'aviation belge est restée silencieuse dans nos cieux.

Cela a maintenant changé avec le Sonaca200. Les grandes structures, telles que les ailes, le fuselage et la queue, sont assemblées dans l'usine en Roumanie. L'étude intensive de l'électronique, de l'aérodynamique, de l'intégration des systèmes et d'autres compétences nécessaires a préparé Sonaca Aircraft aux tâches les plus complexes et les plus avancées, à savoir l'assemblage final. Le résultat est un avion métallique conçu du nez à la queue pour les pilotes stagiaires, coûtant entre 180 000 et 220 000 euros et consommant moins de 20 litres de carburant par heure. Du métal ? Oui, les élèves-pilotes sont enclins à provoquer des accidents et le métal est tellement plus facile à réparer que les matériaux légers.

Le transport aérien se redresse et Sonaca Aircraft prévoit une reprise complète d'ici 2023-2024. Il est donc préférable de commencer l'entraînement dès maintenant.



I UGLOUVAIN

Nouvelle avancée dans la détection du cancer

Grâce à l'UCLouvain, une nouvelle technique permettant de diagnostiquer les cancers va être développée. À cette fin, un accord de partenariat exclusif vient d'être conclu avec une société pharmaceutique américaine. Des recherches antérieures de l'UCLouvain, en partenariat avec l'Université de Duke (Caroline du Nord), avaient révélé que différents types de cancers touchant les humains consommaient de l'acide lactique (lactate) pour s'alimenter. Un traceur radioactif permettant d'imager le métabolisme de ce lactate dans les tumeurs oxygénées et dans leurs microenvironnements a été mis au point dans la foulée. Contrairement aux traceurs les plus utilisés en milieu médical, celui conçu par les chercheurs louvanistes permet de détecter certaines lésions cancéreuses échappant au diagnostic habituel.

Un accord vient dès lors d'être signé avec la société Telix Pharmaceuticals Limited afin de concrétiser sur un plan opérationnel cette découverte. Plus encore, la société américaine testera la possibilité d'étendre cette technique à l'identification des cancers les plus agressifs et ceux moins sensibles aux traitements actuels.

Le Professeur Pierre Sonveaux se montre ravi par ce partenariat : « Nous sommes convaincus que cette molécule de diagnostic peut améliorer le traitement des patients cancéreux. Cerise sur le gâteau, le propriétaire du brevet a décidé de reverser ses royalties à des associations sans but lucratif. » Une découverte scientifique de chercheurs belges va ainsi se concrétiser en termes de réelle avancée dans la lutte contre le cancer.



AMÉLIE NOTHOMB

Hommage à son père

Pour son trentième livre, « Premier sang », Amélie Nothomb donne la parole à son père, qui raconte son enfance, sa jeunesse et ses débuts en tant que jeune diplomate. Ainsi, l'écrivaine fait revivre celui qu'elle n'a pu accompagner à sa dernière demeure étant confinée à Paris à cause de la Covid. Le récit s'ouvre sur des pages particulièrement poignantes où le narrateur fait part de ses pensées alors que des rebelles congolais le conduisent vers son lieu d'exécution, il sera sauvé in extremis, mais entre-temps, il avait réalisé combien la vie est précieuse.

Ensuite il redevient l'enfant de trois ans, orphelin de père et fils d'une mère peu présente. Ce sont ses grands-parents maternels qui partagent le quotidien ouaté du gamin, dans un quartier huppé de Bruxelles. À la veille de son entrée à l'école primaire,

son grand-père décide de l'envoyer chez les Nothomb « pour l'endurcir ». Le patriarche Pierre, piètre rimeur à ses heures, avocat par intermittence, un homme en dehors du temps qui vit dans son château du Pont d'Oye, au fond des Ardennes. Il y connaît la faim, mais y découvre la vie dans la nature, un contact qui lui plaît au point d'en redemander.

À l'issue du secondaire, il étudie le droit à Namur, comme il est « éloquent et courtois », on le pousse vers la diplomatie. Il commence donc sa vie professionnelle au ministère des Affaires étrangères. Entre-temps, il s'est marié et est déjà père de deux enfants lorsque sa hiérarchie l'envoie comme consul à Stanleyville, c'est là qu'il sera pris en otage parmi quelque 1600 compagnons d'infortune.

LES BIÈRES BELGES

De nouveau couronnées !

Avec dix bières primées et trois de celles-ci élues meilleures de leur catégorie, la Belgique confirme une fois de plus l'excellence de sa tradition brassicole au concours international World Beer Awards 2021.

Parmi les lauréats belges, trois bières se sont particulièrement distinguées. Il s'agit de la *Brugs Tarwebier* (De Halve Maan, Bruges), qui a été couronnée meilleure bière de froment, la *Kriek-Brut Xtra* (Liefmans, Audenarde), meilleure bière de spécialité et la *Val-Dieu Excellence* (Aubel, province de Liège), meilleure bière aromatisée. Cette dernière est la moins connue, car elle n'en est encore qu'au stade expérimental. Mais au vu de son succès, 10 000 bouteilles d'Excellence seront mises en vente fin octobre de cette année. Ce qui lui donne sa saveur incomparable c'est son vieillissement dans des fûts de bois ayant contenu du vin de l'abbaye de Lérins, sur la commune de Cannes.

Toujours dans la catégorie bière aromatisée, la *Rodenbach Caractère Rouge* s'impose dans la section Wild/Sour alors qu'une autre Rodenbach, la *Grand Cru*, a été jugée meilleure bière rouge de Flandre, toutes deux sont brassées à Roulers. La *Oude Geuze Vat31* de Boon a été désignée meilleure gueuze alors que la *Lindemans Goyck* a été primée dans la catégorie bières acides. La catégorie spécialité a été remportée par *Liefmans*, de *Vlezenbeek*, tandis que la *Tipsy* a été primée

dans la section héritage. C'est l'Or noir de la brasserie limbourgeoise de *Kompel* qui décroche le titre de meilleure triple de style belge et la *Gordon X-Mas*, celui de la meilleure bière brune forte.



RECONNAISSANCE PUBLIQUE

Les bibliothèques ont 100 ans !

En 2021, les bibliothèques ont célébré les 100 ans de reconnaissance publique. À cette occasion, une foule d'activités culturelles vous seront proposées en bibliothèque. Les bibliothèques ont le plaisir de célébrer l'anniversaire de la loi Jules Destrée de 1921 qui les a vues naître et se développer. Le dimanche 17 octobre, une grande partie des bibliothèques ouvriront exceptionnellement leurs portes en vue de vous proposer une multitude d'activités culturelles : expositions, rencontres littéraires, échanges de livres, participation à des capsules vidéo... Découvrez toutes les activités organisées en

Wallonie et à Bruxelles sur l'agenda culturel de bibliotheques.be, le nouveau portail web. Aujourd'hui, si leur mission s'articule toujours autour du prêt de livre, les bibliothèques renforcent de plus en plus leur rôle culturel, en proposant une incroyable diversité d'activités autour du livre, de la lecture et du développement des pratiques langagières. Afin de célébrer cet anniversaire comme il se doit et de faire parler des bibliothèques, une campagne de communication est prévue avec de l'affichage urbain et des relais via les réseaux sociaux.

BELGICISME

Il habite à Houtsiplou

Houtsiplou, tout comme son synonyme Macapète, exprime un lieu imaginaire reculé, un trou perdu, loin de toute civilisation, peuplé d'habitants incultes et illettrés. C'est donc en même temps nulle part et n'importe où. Il connaît des variantes un peu partout à travers le monde : Pamparigouste en Occitanie, Trou-en-Cambrousse ou Tataouine-les-Bains en France, Saint-Profond-des-Meumeu au Québec et bien d'autres dont il serait fastidieux d'allonger la liste.

Le terme est si commun au pays de Magritte que le chanteur populaire, Grand Jojo, lui a dédié la chanson « A Outsiplo » et il a même résonné dans le vénérable hémicycle du Parlement : « S'ils s'imaginent que parce que l'école de musique de Houtsiplou leur a décerné un prix avec distinction ou grande distinction, ils sont de grands artistes... » (*Séance du mardi 3 mars 1953 de la Chambre*)

des représentants, Annales parlementaires de Belgique).

Ce nom évocateur vient du wallon « hoûte-s'i-ploùt » (écoute s'il pleut). Et malgré tout ce qui en a été dit plus haut, l'endroit existe bel et bien ! Il se trouve en province de Liège, sur le territoire de la commune de Neupré. Auparavant, on appelait l'endroit *Pîrâpré*. Comme le ru du moulin de *Pîrâpré* n'avait qu'un débit intermittent et qu'en été il était souvent à sec, le meunier inquiet éveillait parfois son fils au milieu de la nuit en lui lançant : *hoûte s'i plôût !*, c'est-à-dire, « écoute s'il pleut ! ». Le meunier et ses fils étaient loin d'imaginer que leur petit hameau devrait bientôt sa dénomination au surnom de leur moulin et allait les reléguer au bout du monde

PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Trois nouvelles reconnaissances

L'abissage en Ardenne Belge, la Grande procession de Tournai et le Lapin du lundi perdu sont reconnus comme chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la FW-B. La Fédération Wallonie-Bruxelles continue à soutenir le patrimoine culturel immatériel. Ce patrimoine vivant s'exprime aussi bien dans les sciences et techniques, dans les fêtes rituelles que dans les traditions gastronomiques, comme en témoignent ces trois nouvelles reconnaissances. Abissage, irrigation traditionnelle des prairies en Ardenne belge

L'abissage est une technique agricole d'irrigation de prairies. Elle consiste à dévier un cours d'eau dans une rigole créée à cet effet, en vue de l'amener en amont des prairies à irriguer. Le canal est obstrué aux endroits où l'agriculteur souhaite faire couler l'eau dans la prairie. Cette eau est éventuellement récoltée dans un canal situé en aval.

Des traces de cette pratique ancestrale sont encore observables dans toute l'Ardenne belge et notamment dans plusieurs communes des Provinces de Liège, du Luxembourg et de Namur. Cependant, un seul canal d'abissage est encore en activité. Il est situé à proximité du village de Cierreux, dans la commune de Gouvy, au nord de la Province du Luxembourg. L'abissage est une forme durable de la gestion des prairies et des ressources en eau. Elle contribue à la conservation de la biodiversité et peut faciliter l'adaptation aux changements climatiques en luttant efficacement contre la sécheresse. En raison de ses valeurs patrimoniale et écologique, l'abissage est un ambassadeur remarquable des liens étroits qui unissent le patrimoine et

la nature.

La Grande Procession de Tournai

La Grande procession de Tournai remonte au XIe siècle. Elle a un triple aspect : religieux, historique et artistique. Depuis plus de neuf siècles, une fois par an, la Grande Procession parcourt les rues de la ville (actuellement le 2e week-end de septembre) en l'honneur de la Vierge Marie.

Elle est constituée d'une succession de groupes costumés portant des statues et reliquaires vénérés dans les églises de Tournai et du Tournais, richement fleuris, et entrecoupés de groupes musicaux et historiques. La procession actuelle est composée de six parties bien distinctes représentant l'évolution de l'histoire religieuse de la cité aux cinq clochers.

Lapin du lundi perdu de Tournai, savoir-faire gastronomique et convivialité

La ville de Tournai est également mise à l'honneur à travers la reconnaissance d'une pratique culinaire et conviviale tout à fait originale : Le Lundi perdu ou Lundi parjuré. Il s'agit d'une fête traditionnelle qui se déroule le lundi qui suit l'Épiphanie. Depuis le milieu du 19e siècle, les Tournaisiens la considèrent comme leur troisième réveillon. Au cours du repas familial, où l'on se doit de manger du lapin, un roi de table est désigné : les convives tirent au sort les billets des rois pour connaître le rôle que chacun aura à tenir pendant le repas. Il existe 16 rôles différents (roi, fou du roi, valet, verseur, cuisinier, portier, laquais, etc.). Cette pratique familiale démontre que les savoir-faire gastronomiques font aussi, et de belle manière, partie du patrimoine culturel.



ETUDES

Jusqu'à quand financer les études de votre enfant ?

En tant que parent, vous êtes obligé de subvenir aux besoins d'hébergement, de santé, d'éducation, de formation et d'épanouissement de vos enfants. Mais jusqu'à quel point êtes-vous tenus de financer le parcours scolaire de vos enfants ? Devez-vous continuer à assumer le coût des études malgré des échecs, un changement d'orientation, une spécialisation ? Comment pouvez-vous maintenir un équilibre financier entre vos enfants s'ils n'ont pas les mêmes ambitions ?

Échecs scolaires

Vous devez aider vos enfants jusqu'à ce qu'ils deviennent autonomes. Cette obligation doit être respectée tant que leur formation n'est pas entièrement terminée, même si vos enfants sont déjà majeurs.

Cette obligation vaut aussi s'il se réoriente dans une autre filière. Les jeunes ont droit à plusieurs chances de réussite, tant que leur motivation est au rendez-vous. Cela est également valable si les échecs sont dus à des circonstances externes comme un traumatisme, un accident ou une maladie.

Votre enfant enchaîne les échecs les uns après les autres ? Alors, il se peut que vous ne soyez plus contraints de financer ses études. Un juge pourra tenir compte du chemin parcouru et des efforts déployés si une situation de conflit devait survenir.

Et s'il veut suivre une formation supplémentaire ?

En principe, vous devez financer le cursus complet de votre enfant, mais cela peut dépendre au cas par cas. À ce titre, de brèves études complémentaires ou spécialisées (comme un master complémentaire) sont généralement considérées comme faisant partie du cursus. Cela signifie que si la seconde formation est une extension de la première, les parents doivent y contribuer. Il en va de même si cette deuxième formation augmente les chances de votre enfant sur le marché du travail. Par contre, si

votre enfant veut soudainement suivre une formation en art après ses études en économie, vous ne serez pas nécessairement obligé de financer ces études.

Votre enfant a un job étudiant ?

Si votre enfant bénéficie d'un revenu supplémentaire grâce à un job d'étudiant par exemple, cela ne signifie pas qu'il soit obligé d'utiliser son salaire pour financer lui-même ses études. Il s'agit uniquement d'un bonus pour lui.

Une autre limite ?

Votre enfant souhaite absolument vivre en kot alors que son établissement scolaire est facilement accessible depuis chez vous ? Cette situation pourrait être considérée comme une « dépense de luxe ». En fonction de votre situation personnelle et familiale, l'obligation des parents ne couvrira pas ce type de dépenses.

Le pacte successoral : une solution pour maintenir l'équilibre entre vos enfants

Chaque enfant a ses propres ambitions. L'un voudra peut-être effectuer ses études à l'étranger. L'autre préférera peut-être quitter les bancs de l'école le plus tôt possible. L'investissement financier peut donc dépendre de chaque enfant.

Que se passerait-il si des conflits surviennent entre vos enfants par rapport au déséquilibre financier qu'ils ont reçu ?

L'élaboration d'un pacte successoral peut être une solution. Son objectif est de chercher un équilibre « juste » entre les enfants. Il s'agit d'un accord global entre tous les membres de la famille au sujet des dons et avantages qu'ils ont reçus et leur influence sur leur part d'héritage. N'hésitez pas à demander conseil à un notaire. Il pourra vous guider et vous aider à anticiper certains problèmes qui pourraient survenir lors de la répartition de la succession.

ARNAQUE

Qu'est-ce qu'un ransomware ?

Votre appareil semble bloqué, vous n'arrivez plus à ouvrir vos fichiers et on vous réclame une rançon ? Vous êtes victime d'un ransomware, un virus qui verrouille votre ordinateur.

Un ransomware ou virus à rançon est un logiciel malveillant installé sur votre appareil sans votre autorisation. Il y a de fortes chances que ce virus vous ait contaminé lorsque vous avez cliqué sur un lien ou ouvert une pièce jointe à un **e-mail frauduleux**. Ce virus à rançon prend votre ordinateur et vos fichiers en otage et vous demande une rançon. Dans certains cas, cela signifie également que vous n'avez plus accès à d'autres appareils comme un disque dur, une clé USB ou vos fichiers en ligne.

Que pouvez-vous faire ?

Si vous constatez la présence d'un virus à rançon :

- Désactivez le Wi-Fi ou retirez le câble Internet.
- Débranchez immédiatement tous les autres appareils, comme un disque dur externe ou une clé USB.

Si votre appareil est complètement bloqué et une rançon est réclamée :

- Allez voir sur **www.nomoreransom.org** si la clé est disponible pour ce ransomware. Certaines versions de ransomware sont actuellement impossibles à supprimer. Si c'est votre cas, vous avez mieux fait de sauvegarder les fichiers pris en otage. En effet, il est possible de supprimer certains types de ransomware après un certain temps (des mois ou des années).
- Faites réinstaller complètement votre appareil et utilisez une **copie de sauvegarde** (back up) pour remettre vos données sur votre ordinateur. Ne payez pas : vous n'aurez aucune garantie de réellement récupérer vos données de manière sécurisée. De plus, le risque que le virus n'ait pas été entièrement supprimé ou qu'il cache un moyen dérobé d'infecter à nouveau votre appareil à l'avenir reste réel. Enfin, en payant, vous donnerez aux criminels ce qu'ils attendent : votre argent !
- Envisagez de **déposer plainte à la police**.

Pour obtenir plus d'infos sur la réinstallation d'une sauvegarde sur d'autres appareils ou programmes avec lesquels vous avez fait une sauvegarde, veuillez consulter le site Internet du revendeur.

Besoin d'aide ?

Vous rencontrez des difficultés et ne vous en sortez pas seul ? Prenez contact avec un informaticien professionnel. La suppression d'un virus de rançon ou ransomware demande des connaissances techniques. N'hésitez pas à communiquer ce lien à l'expert :

www.nomoreransom.org.

UNION EUROPÉENNE

Profitez de vos abonnements en ligne de musique et de films dans toute l'UE

Vous avez un abonnement payant à un service de musique ou de film en ligne ? Ou vous êtes abonné à une chaîne sportive ou de vidéos à la demande ? Grâce à la législation européenne sur **la portabilité transfrontalière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur**, vous pouvez profiter de vos musiques et séries favorites



lorsque vous vous rendez temporairement dans un autre pays de l'UE. Bon à savoir : Vous disposez d'un abonnement en ligne gratuit ? Le fournisseur décidera si vous pouvez utiliser ce service à l'étranger ou non.

En outre, depuis la suppression des **frais de roaming dans l'UE**, votre connexion à Internet ne vous coûtera pas plus cher à l'étranger qu'en Belgique. Pratique si vous souhaitez télécharger ou utiliser le streaming dans le cadre de vos abonnements en ligne dans un autre pays de l'UE. Certains opérateurs télécom appliquent toutefois une « politique d'utilisation raisonnable ». Renseignez-vous donc au préalable auprès de votre opérateur.

Obligations du fournisseur

Le fournisseur doit respecter les conditions suivantes :

- Il doit fournir le service à l'étranger de la même manière qu'il le fait dans l'Etat membre où vous avez souscrit l'abonnement.
- Il doit proposer le même contenu, sur la même gamme et le même nombre d'appareils pour le même nombre d'utilisateurs et avec les mêmes fonctionnalités.
- Il ne peut facturer aucun frais supplémentaire !

Quelques exemples

Vous avez un abonnement payant souscrit en Belgique à Netflix, Spotify ou un service de streaming live d'événements sportifs ? Si vous séjournez temporairement dans un autre pays de l'UE, vous avez accès à tous vos abonnements de streaming ou de téléchargement légaux. Le catalogue de films, séries, musique, livres ou autres est identique à celui offert en Belgique. Les fournisseurs tels que Netflix ou Spotify ne peuvent pas vous facturer des frais supplémentaires.

Autres exemples : Apple Music, iTunes, Deezer, Amazon Prime Video, UniversCiné, Stieve Premium, Yelo Play, HBO now, ...



Simplifiez-vous la détaxe.

L'application la plus simple, la plus efficace et la plus avantageuse du marché selon nos utilisateurs. **Vérifiez par vous-même !**

I FISCALITÉ

L'épouse expatriée non résidente, mais qui réside et même travaille en Belgique



1. PRINCIPE.

- 1.1. L'épouse est domiciliée administrativement à l'étranger avec son mari comme le lui impose le code civil.
- 1.2. Fiscalement le domicile fiscal du couple est là où le couple est établi.
- 1.3. Partant de cette situation, l'épouse va s'expatrier vers la Belgique où elle pourra résider temporairement sans trop de problèmes et même y travailler, mais sans s'y domicilier ni s'y redomicilier administrativement.
- 1.4. Une condition : que l'épouse rejoigne au moins une à deux fois par an le domicile conjugal à l'étranger et en conserve des preuves (cachets d'entrée et sortie du pays de domicile apposés dans son passeport, billets d'avions etc...)

2. TRAVAILLER EN BELGIQUE COMME NON RÉSIDENTE.

- 2.1. L'employeur notera que l'adresse officielle de l'épouse est à l'étranger et que par conséquent les fiches de salaires mensuelles et surtout que la fiche annuelle récapitulative réf 281.10 doivent indiquer cette adresse à l'étranger.
- 2.2. Les cotisations sociales seront payées et retenues comme pour un salarié domicilié en Belgique.
- 2.3. L'épouse expatriée sera couverte par sa mutuelle puisqu'elle paie ses cotisations sociales et qu'elle réside en Belgique, et donnera son adresse en Belgique.

- 2.4. La voiture qu'utilisera en Belgique l'épouse expatriée devra être immatriculée :
 - 2.4.1. Soit à son nom avec une plaque temporaire à renouveler tous les 6 mois (assurance plus chère)
 - 2.4.2. Soit au nom d'un habitant de la Belgique, (père, mère, frère, sœur ou enfant âgé de plus de 18 ans)
- 2.5. Fiscalement l'épouse sera imposée à l'INR (impôts des non-résidents) aux mêmes taux qu'un habitant soumis à l'IPP (impôt personne physique) pour autant qu'elle n'ait pas de revenus professionnels étrangers supérieurs au tiers des revenus professionnels belges.
 - 2.5.1. Seul le RC (revenu cadastral) de l'habitation en Belgique deviendra imposable puisqu'il s'agira d'une seconde résidence ce qui entraînera aussi une taxe communale sur les secondes résidences (de 200 à 1600 € par an).
Si le couple ou l'épouse doit encore rembourser un emprunt hypothécaire, les intérêts seront déductibles du RC pour le calcul de l'INR.
 - 2.5.2. L'épouse rentrera seule une déclaration de revenus à l'INR. Le revenu du mari ne devrait pas être signalé sauf si la déclaration à l'INR est aux 2 noms. Dans ce cas cela n'entraînera aucune imposition ni n'aura d'effet sur l'imposition de l'épouse.
 - 2.5.3. Pour rappel l'INR ne frappe que les revenus de source belge.

I VACCIN NON-RECONNU

Une procédure existe

Une personne qui a été vaccinée dans un pays hors de l'UE avec un vaccin non-reconnu par la Belgique (c'est-à-dire d'autres vaccins que ceux reconnus par l'Agence européenne des Médicaments, ou que Covishield), se verra proposer une vaccination complète avec un vaccin autorisé.

Les personnes inscrites à l'Ambassade et habitant dans certains pays, peuvent se faire préenregistrer via leur Ambassade en vue de vaccination en Belgique.



I LÉGISLATION

Une relation amoureuse dans un autre pays de l'Union européenne avec un étranger ?

Vous êtes Belge et en couple avec un ressortissant non européen ? Vous résidez par ailleurs dans un autre pays membre de l'Union européenne ? Si votre couple présente un caractère « durable », il est important de savoir que votre partenaire peut, si nécessaire, en principe demander un droit de séjour en lien avec votre relation et ceci, sans devoir passer par la case mariage ou enregistrement d'un partenariat quelconque.

Cette possibilité découle en effet de la directive européenne 2004/38 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leur familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres. À l'article 3.2 de cette directive, il est prévu que les Etats membres de l'Union doivent favoriser l'entrée et le séjour d'un partenaire avec lequel un citoyen de l'Union à une relation durable « dûment attestée ». Cette dernière référence ne se confond toutefois pas avec l'hypothèse d'un partenariat « enregistré ».

Ainsi, en Belgique, cette règle a été transposée à l'article 40 bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, en indiquant que le regroupement familial était possible pour le partenaire d'un citoyen européen sur preuve qu'ils entretiennent une relation de partenariat « durable et stable dûment établie ». Il est précisé que ces conditions sont remplies si les partenaires prouvent qu'ils ont cohabité en Belgique ou dans un autre pays de manière ininterrompue pendant au moins un an avant la demande ou bien s'ils ont

I LA MALADIE D'ALZHEIMER : QUE FAIRE ?

Une brochure à disposition

Ce n'est jamais facile d'apprendre un diagnostic de la maladie Alzheimer ou d'une autre maladie apparentée. Pourtant, la vie ne s'arrête pas là. Cette brochure vous invite à apprivoiser la maladie. Vous y trouverez des pistes de solutions adaptées à votre situation.



Les aspects pratiques liés à la maladie y sont abordés de manière conviviale et accessible. Différentes informations pratiques et juridiques vous permettront, éventuellement, de prendre des décisions au sujet de votre santé, votre lieu de vie ou votre patrimoine, et cela à tous les stades de la maladie.

La brochure s'adresse avant tout à la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée qui, en début de maladie et parfois pendant de longues années, peut encore faire des choix et prendre des décisions qui la concernent. Les proches y trouveront également des réponses à leurs questions. Vous pouvez commander cette brochure rédigée en partenariat par la Fondation Roi Baudouin et la Fédération royale du notariat belge : info@ufbe.be

I CAMPAGNE DE L'ONSS

Oubliez votre mot de passe !

L'Office national de sécurité sociale (ONSS) encourage les entreprises à se connecter de manière sécurisée à son portail, et ce, pas avec un nom d'utilisateur et un mot de passe ! C'est fou ? Pas du tout. Il existe des moyens plus sûrs de se connecter !

Découvrez la campagne de l'ONSS

Vous utilisez un nom d'utilisateur et un mot de passe pour vous connecter au portail de la sécurité sociale ? Au nom de votre sécurité, arrêtez ! Cela peut sembler plus rapide et plus pratique... c'est pourtant une **très mauvaise idée pour la sécurité numérique** de votre entreprise et de vos données.

Votre carte d'identité électronique (eID) et l'application itsme sont les moyens les plus sûrs de vous connecter aux services en ligne du gouvernement belge. Vos données sont protégées par une identification à deux facteurs. Pour les voir, vous devez présenter votre carte d'identité et votre code — ou, avec itsme, vous identifier, puis confirmer avec votre smartphone qu'il s'agit bien de vous. Le pirate ou le voleur d'identité doit vous tromper deux fois !

Plus d'information sur <https://www.oubliezvotremotdepasse.be/fr/>.

un enfant commun, ou encore si les partenaires prouvent qu'ils se connaissent depuis au moins deux ans précédant la demande et qu'ils fournissent la preuve qu'ils ont entretenu des contacts réguliers par téléphone, par courrier ordinaire ou électronique, et qu'ils se sont rencontrés trois fois durant les deux années précédant la demande et que ces rencontres comportent au total 45 jours ou davantage.

Cette possibilité s'ouvre donc en Belgique pour les partenaires de fait d'une nationalité européenne autre que la nationalité belge ainsi que pour les ressortissants Belges qui ont exercé leur libre circulation sur le territoire de l'Union et qui reviennent en Belgique avec leur partenaire de fait. La directive précitée ayant nécessairement dû être transposée dans les autres pays de l'Union européenne, si vous êtes partenaire de fait dans une relation durable avec un étranger ressortissant de pays tiers, vous avez peut-être intérêt à vérifier auprès d'un spécialiste comment cette faculté de regroupement familial se décline concrètement dans cet autre Etat membre. Vous pouvez trouver des experts par exemple via ce réseau : www.eiln.com

Céline Verbrouck
Avocate spécialisée en droit des étrangers et droit international privé de la famille. www.altea.be



I NOMADO

Un Service télécom offert pour les membres UFBE

S'expatrier altère souvent ses racines ou des liens tissés lors de ces années de découvertes.

L'email a été en cela novateur pour les expatriés. À condition que le domaine sera toujours viable. Combien peuvent dire qu'ils ont toujours eu le même email? caramail, hotmail, gmail, icloud... si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit et la publicité qui s'en suit.

Garder le contact

Et un numéro de téléphone qui ne connaît pas de frontière? Le mobile? Il y a toujours un abonnement du pays d'origine, qui peut s'avérer coûteux pour les nomades modernes. Quid d'un numéro belge 100% IP? Dans le cloud comme on l'appelle. Un numéro au format fixe local ou même au format mobile.

L'avantage est qu'il vous suivra partout, il est à la téléphonie ce que l'email est à la boîte aux lettres. Et puisqu'il est dans le cloud, il peut être configuré, transféré via un simple page web. De nombreux e-commerces utilisent ces numéros nomades de différents pays pour indiquer une présence locale même si tous ces numéros sont centralisés et suivent une destination au choix, messagerie interactive, appel en conférence, support client, ou simplement déviés sur son mobile local au Pérou... L'internet a affranchi les frontières.

Avoir son numéro bruxellois qui vous suit partout toute votre vie et si c'est la nuit chez vous, le répondeur se met en marche, sauf si il s'agit de la maman ou un enfant qui vous appelle... Tout est flexible.

Et au retour en Belgique?

De retour au pays? Ce numéro continue et pourrait sonner sur un téléphone de maison traditionnel...Voire même le porter chez tout autre opérateur, la vraie liberté. Un retour définitif ou plus membre UFBE? pour 5 euros par mois, le service continue..

Made in Belgium

Nomado Telecom a été créé par un

nomado

ancien expatrié, expert télécom ayant participé à la création de nombreux réseaux de télécommunication de par le monde. Olivier Vermeersch a bien compris que Skype avait ouvert la voie du monde virtuel pour le nomade moderne, le numéro de téléphone IP, plus flexible nomade que le mobile et que le fixe.

Un membre, un pack

L'UFBE a négocié avec nomado telecom pour obtenir un pack nomado par membre. Le pack contient un numéro de téléphone, 100 minutes d'appels gratuits par mois (ou déviation d'appels, des possibilités d'envois automatisés de SMS, un central téléphonique virtuel avec des centaines de fonctionnalités tel que messagerie interactive, chasse à l'appel, routage en fonction de l'heure, du pays, voicemail par email etc... Le support par chat s'occupe de tout en cas de besoin de changement par exemple.

eSim

nomado lance également bientôt une offre de eSim, cette carte sim qui n'est plus une carte, mais un code QR. À nouveau, plus besoin de se lier à un opérateur national. Nomado est un service réellement nomade.

Que faire pour bénéficier de ce pack gratuit si vous être membre? Il suffit de s'inscrire sur my.nomado.eu et indiquer le commentaire «membre UFBE xxxxx [votre num de membre] + le préfixe choisi. Vous recevrez un mail de confirmation dans les 24 h et si besoin il est toujours possible de modifier le pack ou le préfixe.

Plus d'information sur nomado :

nomado.eu

Le pack gratuit sur my.nomado.eu

I UFBE

Venez découvrir notre nouveau site internet

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne de notre nouveau site internet : www.ufbe.be. Ce site a été développé par l'asbl SOCIALware qui a effectué un travail formidable : <https://www.socialware.be/fr> Après plusieurs semaines de développement, nous sommes heureux de pouvoir vous présenter la vitrine de notre association. Ce site a été pensé pour nos membres, mais aussi pour nos partenaires. Il permettra d'accompagner notre essor commun et de faciliter vos démarches.

Comment nous contacter?

Malgré la situation compliquée, nous restons joignables. Nous avons dû nous réorganiser de nombreuses fois en tenant compte des recommandations des Autorités. Vous pouvez nous joindre par téléphone du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 12h à 16h au 02/217 13 99. Chacun de nos spécialistes occupe une demi-journée par semaine. N'hésitez pas à nous demander le planning à l'adresse suivante : info@ufbe.be. Le service fiscalité est joignable par email : secretariat@ufbe.be Pour toutes vos questions sur les cotisations

I BIOWANZE

Du blé au burger

BioWanze créée en 2009 à Wanze (Province de Liège) produit à base de céréales belges du carburant « vert » et des aliments pour bétails et maintenant aussi des protéines végétales pour l'alimentation humaine.

L'entreprise est le plus grand site de production de bioéthanol de Belgique. Ce carburant pour voiture permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Vu la performance du procédé de fabrication utilisé, ce carburant permet d'éviter 70% d'émissions de gaz si on le compare avec les énergies fossiles.

BioWanze s'est associée avec la société Beneo leader mondial dans la production d'ingrédients alimentaires à base de chicorée. Elle transforme également la betterave sucrière, le riz ou le blé pour l'alimentation tant humaine qu'animale. Grâce à cette expertise, BioWanze a mis au point une recette du Gluten qui résulte de la

Vous y trouverez des informations spécifiques aux expatriés, il est possible d'y renouveler votre cotisation via l'onglet « Devenir membre », vous pouvez également effectuer des dons à notre association de manière simple et sécurisée. Nous avons également mis en place un formulaire de contact afin que vous puissiez nous joindre plus facilement. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques par le biais de ce formulaire de contact. En espérant que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

et les abonnements, vous pouvez contacter le service membres : membres@ufbe.be Pour toutes autres questions : info@ufbe.be Il est possible d'obtenir des rdv skype, zoom, team sur simple demande. Les permanences téléphoniques fiscales sont maintenues les mardis et jeudis de 15h à 18h. Les permanences générales en Provinces sont maintenues à Charleroi, Tournai et Namur, vous pouvez obtenir le planning sur simple demande. Cependant, ces permanences générales sont annulées à Mons et Liège pour l'année 2021.

production du bioéthanol. Ce Gluten constitué de protéines végétales intervient dans la confection de ces « faux » burgers, saucisses... et autres succédanés de viandes. La protéine est extraite au tout début du processus de fabrication du bioéthanol. La production d'une journée permet de réaliser 1 million de burgers à base de ces flocons protéiques. Le site est un exemple de fonctionnement circulaire, car outre le bioéthanol et le gluten extrait du blé, les surplus de fibres sont utilisés comme nutriments pour les sols. Il n'y a donc pas de déchets. L'usine envisage à terme de produire également du détergent pour du savon écologique et de la mousse à raser sans alcool. Et dire que tout cela partait de la production d'une énergie verte réalisée par fermentation du blé.

PETITE ANNONCE

Couple de retraités cherche, à louer, maison de ± 100m², 3 ou 4 façades, 2 chambres, terrasse, garage ou carport située sur ± 300 m — de jardin clôturé. Libre à partir du 1er mars ou 1er avril 2022 au prix de 700 €/mensuel maximum dans la région de Cahors (Lot), Montaigne de Quercy (Tarn et Garonne), Moissac (Tarn et Garonne), Lafrançaise (Tarn et Garonne) Castelnau-Montratier (Lot)

CONTACTER: INFO@UFBE.BE

UNION FRANCOPHONE DES BELGES À L'ÉTRANGER asbl

18 rue Joseph II | 1000 Bruxelles | www.ufbe.be | Tél +32 (0) 2 217 13 99 | info@ufbe.be | Éditeur responsable : Christian Bauwens, Président.
Équipe de rédaction : Hugues du Roy de Blicquy, Pierre Jossart, Diego Angelini | Secrétariat : Amina Boukourna | Base de données : Stéphanie Oreins



“Chuuut!!!
Ce véhicule est une location.”

moving William's way

Reservez un véhicule de la gamme Selection et nous vous garantissons le modèle que vous avez réservé.

Europcar
moving your way

Tarifs

- Affiliation pour 12 mois à l'UFBE: 60€* (y compris abonnement annuel au Journal, conseils individuels et services aux membres, notices, tarifs privilégiés « membres UFBE »)
* Montant à majorer la première année uniquement de 40€ pour droit d'entrée et frais de constitution du dossier de membre.

- Abonnement version électronique: 25€ (6 numéros bimestriels)

Formulaires et paiements sécurisés par carte de crédit ou virement bancaire sur le site www.ufbe.be (rubrique « Affiliation »)



ING IBAN : BE21 3100 54 97 1303 ● BIC : BBRUBEBB
BNPParibas FORTIS IBAN : BE64 210 047 423 352 ● BIC : GEBABEBB
Questions? info@ufbe.be ou +32(0)2 217 13 99

Avec le soutien de

